



POUR LA SUITE DU
MONDE

BULLETIN DE L'APR-UQAM

SOMMAIRE

1 ON NE VOIT PAS LE TEMPS PASSER...

Nicole Carignan

**3 DOSSIER UQAM
ENTREVUE AVEC
CLAUDE CORBO**

Jean-Guy Prévost

**7 COLLOQUE : MIEUX
VIEILLIR À MONTRÉAL**

Michel Tousignant et le
Comité solidarité

**9 VINCENT
LAURIN-PRATTE :
COMPOSITEUR DE
L'IMAGE À LA MUSIQUE**

Hélène Paul

11 Y ÉTIEZ-VOUS?

Patrick Béron

Jacinthe Martel
Céline St-Pierre
Lucie Robert

16 IN MEMORIAM

**17 ACTIVITÉS DU CLUB
DE LECTURE**

Les membres du club

18 BRÈVES



**ON NE VOIT PAS LE
TEMPS PASSER ...**

NICOLE CARIGNAN

En ces temps de turbulence, laissons-nous nous bercer par les beautés du monde!

Dans l'ordre des rubriques, vous trouverez une entrevue de Claude Corbo menée par Jean-Guy Prévost. Nous y découvrirons le portrait d'une personnalité qui a façonné l'histoire de l'UQAM et de la société québécoise. En 2024, il est devenu le premier recteur émérite de l'histoire de l'UQAM.

Dans la section rencontre intergénérationnelle la professeure retraitée et musicologue, Hélène Paul, va à la rencontre du jeune professeur et compositeur, Vincent Laurin-Pratte, du département de musique, qui est spécialiste des techniques et esthétiques de conception et de production musicales propres aux œuvres audiovisuelles (film, télé, web, arts médiatiques, jeux vidéo, multimédia).

Par ailleurs, Michel Tousignant, responsable du Comité Solidarité, propose un compte rendu sur le Colloque MIEUX VIEILLIR À MONTRÉAL qui a eu lieu à Montréal en octobre 2024.



Photos par Richard Bourhis

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2024-2025

Présidente

Nicole Carignan

Vice-président

Jean Guy Prévost

Secrétaire

Lucie Lamontagne

Registraire

Jean Guy Prévost

Trésorier

Claude Felteau

Conseillère

Winnie Frohn

Observateur

José E. Igartua
(webmestre)

BULLETIN POUR LA SUITE DU MONDE

Directrice

Winnie Frohn
winniefrohn@gmail.com

Révision linguistique

Jean-Guy Prévost

Production

Creativa Design

Adresse postale

APR-UQAM
Université du Québec
à Montréal
Case postale 8888,
succ. Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3P8

Site web

<https://apr.uqam.ca>

Groupe Facebook des membres de l'APR-UQAM

<https://www.facebook.com/groups/apruqam/>

Adresse courriel

apr@uqam.ca

Dans la rubrique Y ÉTIEZ-VOUS?, nous aurons le bonheur de parcourir le compte rendu de quatre activités qui ont eu lieu entre octobre 2024 et janvier 2025. Présentée par Patrick Béron, la conférence sur la procuration et le mandat de protection a été offerte par l'association *Educaloi* qui a comme mandat de développer les compétences juridiques de la population québécoise. La deuxième activité fut une visite exceptionnelle intitulée « Les incunables », qui a eu lieu à la bibliothèque McLennan de l'Université McGill et dont le résumé est proposé par Jacinthe Martel. Une troisième activité fut l'atelier sur la cybersécurité, dont le compte rendu a été réalisé par Céline St-Pierre. Enfin, la dernière activité fut la visite guidée « Inventaires d'une collection » à la Galerie de l'UQAM, dont le texte est signé par Lucie Robert. Vous avez été nombreux à manifester votre appréciation pour ces activités.

In memoriam rend hommage à neuf de nos collègues disparus.

Sont aussi présentés les lauréats des bourses de l'APR-UQAM dont une photo du lauréat 2023 Félix Généreux-Marotte, ainsi que le résumé des activités du Club de lecture dont le responsable est José Del Pozo. Les membres de l'APR-UQAM sont aussi conviés à la conférence annuelle de l'ARUCC qui aura lieu du 21 au 23 mai 2025 à l'Université McGill à Montréal.

De plus, je voudrais attirer votre attention sur une nouvelle entente de partenariat avec l'AQRP (Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic) qui a été signée en décembre 2024. Je voudrais dire un MERCI bien spécial à tous les collègues pour la rédaction de leur texte rendant ainsi ce numéro 88 de notre bulletin très captivant. Je voudrais nommer : Jean-Guy Prévost, Hélène Paul, Michel Tousignant, Patrick Béron, Jacinthe Martel, Céline St-Pierre, Lucie Robert et José Del Pozo. Un grand MERCI également à nos collègues qui ont proposé et organisé une activité : Monique Lemieux et Brenda Dunn-Lardeau.

Je ne peux vous laisser avant de vous dire que les préparatifs des Grandes Retrouvailles du 35^e anniversaire vont bon train. Réservez votre date pour ne pas rater la fête et la chance de rencontrer vos collègues retraités : les anciens comme les nouveaux. Le comité d'organisation vous réserve des surprises!!! Vous avez des idées à partager pour agrémenter la fête? Vous voulez vous joindre à l'équipe pour préparer une fête rassembleuse et dynamique? Écrivez-nous!

Les membres de l'APR-UQAM se retrouveront à la salle CHAUFFERIE le 17 septembre de 11h30 à 15h30: c'est un RDV à ne pas manquer!!!

RECTIFICATIF

Bulletin 87: dans la rubrique « Rencontre intergénérationnelle » intitulée « Richard Compton: chercheur dans un domaine de pointe », pages 11-12, Richard Compton fait de la recherche sur les langues inuites (et non pas innues). À la page 12, « Lynn Drapeau a fait figure de pionnière en développant un créneau de recherches sur la langue innue » (et non pas algonquine).

Ces corrections ont été apportées dans la version pdf sur le site web de l'APR <https://apr.uqam.ca/>.

ENTREVUE AVEC CLAUDE CORBO



Photos par Nathalie St-Pierre

Le recteur Stéphane Pallage et Claude Corbo lors de la remise du titre de recteur émérite à ce dernier.

La vie adulte de Claude Corbo se confond avec l'histoire de l'UQAM: membre fondateur du département de science politique en 1969, il fut secrétaire du SPUQ, registraire, vice-recteur, puis recteur de 1986 à 1996 et à nouveau de 2008 à 2013, après un retour comme professeur dans son département d'attache. À l'automne 2024, l'UQAM lui a décerné le titre de recteur émérite.

Au fil de sa carrière (et encore plus depuis 2013), il a publié de nombreux ouvrages, dont deux, *Matériaux fragmentaires pour une histoire de l'UQAM* (1994) et *L'UQAM restaurée* (2014), portent sur l'histoire de l'UQAM. Leur lecture nous a suggéré cette entrevue qui raconte comment l'UQAM, sur une période de dix ans, a pu conquérir le statut d'université associée au sein du réseau de l'Université du Québec.

JEAN-GUY PRÉVOST

Cher Claude, pourrais-tu, dans un premier temps, décrire la situation dans laquelle se trouvait l'UQAM avant d'obtenir son statut actuel?

« L'acquisition par l'UQAM du statut d'université associée est le résultat d'un long processus. Cela a pris dix ans. Mais avant de raconter comment c'est arrivé, un petit préambule est de mise.

La loi de l'Université du Québec, adoptée en décembre 1968, créait une institution universitaire de type fédéral, inspirée par le modèle américain des universités d'État. On sait, surtout entre politologues, qu'un système fédéral comporte un organisme central doté d'un certain nombre de pouvoirs s'appliquant partout: ici on parle en termes

de pouvoirs de programmation, de réglementation académique et administrative et de pouvoirs financiers d'encadrement. Les établissements locaux, dans le cas de l'UQ, ont été dotés de la pleine personnalité juridique, donc pouvaient prendre des décisions, planifier leur développement, embaucher leurs personnels, mais à l'intérieur des cadres académiques et administratifs et financiers du réseau. Donc, on met en place, en 1968-69, un système universitaire fédéral, et comme tout système fédéral, il a connu, dès le début, une dialectique entre centralisation et décentralisation.

À cela s'ajoutent les particularités de Montréal. Sociologiquement différente des régions, Montréal était, surtout, déjà occupée par plusieurs établissements universitaires. Donc, on a assisté au début, à l'UQ, au siège social, à des actions très centralisatrices, parce que les dirigeants du réseau se disaient: « On ne va pas laisser l'anarchie gérer le développement des constituantes, on

va les encadrer, les soutenir, les baliser, les normaliser et les normer.»

Certaines actions ont été particulièrement irritantes, par exemple lorsque l'idée a surgi de constituer, pour les études de deuxième et troisième cycles, une espèce d'école des gradués au-dessus des établissements du réseau, un peu comme il y en avait à l'époque à l'Université Laval. À l'UQAM, cela a provoqué un rugissement de refus.

Une autre action centralisatrice qui a provoqué beaucoup d'irritation, c'est quand le deuxième président de l'UQ, Robert Després, haut fonctionnaire de carrière, ancien président de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), s'est dit en entrant en poste en 1974 qu'il fallait mettre de l'ordre en adoptant un ensemble de politiques générales, à l'intérieur desquelles il y aurait des politiques opérationnelles, puis des procédures opérationnelles. Donc, tout un édifice savant, juridico-administratif, pour encadrer très étroitement les constituantes.

Cela aussi a provoqué des résistances, mais il pouvait le faire parce qu'il avait le pouvoir juridique d'adopter, via l'Assemblée des gouverneurs (AG), ce genre d'encadrement. En particulier, il y avait l'idée de mettre en place une péréquation. Comme le budget de fonctionnement de l'ensemble du réseau était versé par le ministère de l'Éducation au siège social, c'est lui qui devait répartir ce budget entre les constituantes et il gardait une partie de l'argent qui aurait dû normalement revenir à l'UQAM au bénéfice surtout des autres constituantes. On s'est dit, au siège social, que l'UQAM faisait des économies d'échelle qu'on ne peut pas faire ailleurs. À un moment donné, on a calculé que cette péréquation avait coûté à l'UQAM, durant ses 4-5 premières années, 7 ou 8 millions de dollars.

Donc, il y avait, outre ces éléments, le fait qu'à la différence des autres constituantes, l'UQAM était à Montréal, en concurrence directe avec l'UdeM, McGill, la future Concordia, Polytechnique, HEC. Bref, pendant la première décennie de l'UQAM, il y a eu des tensions entre les deux ordres d'administration universitaire. >>

Donc, l'UQAM, pour toutes ces raisons, se sentait contrainte et devait trouver une manière d'échapper au carcan de l'UQ ou tout au moins de l'assouplir.

<< En fait, cela commence indirectement en juillet 1977. En 1976, il y avait eu une grève à l'Université Laval, qui avait duré plusieurs mois, puis en 1976-1977, juste après l'arrivée du PQ au pouvoir, celle des profs

de l'UQAM. Le ministre de l'Éducation, puis le premier ministre, René Lévesque, avaient décidé qu'il était temps de regarder ce qui se passait dans les universités.

En juillet 1977, le gouvernement crée la Commission d'études sur l'avenir des universités, présidée par Pierre Angers. Elle se met au travail. Deux ans plus tard, en mai 1979, elle dépose son rapport. Dans le cas de l'UQAM, elle recommande son retrait du réseau de l'UQ et un « statut de parité avec les autres universités montréalaises ». Cela peut faire plaisir à beaucoup de gens, à l'UQAM, d'avoir un statut différent, hors du réseau de l'UQ. Mais quand le recteur de l'époque, Claude Pichette, en fonction depuis avril 1977, avait rencontré le ministre de l'Éducation, Jacques-Yvan Morin, ex-prof de l'UdeM qui avait une vue « plongeante » sur l'UQAM, ce dernier lui avait dit : « Monsieur le recteur, tant que je serai le ministre de l'Éducation, l'UQAM va demeurer dans le réseau de l'UQ. » Donc, Pichette se dit : « On va y aller prudemment, ça ne donne rien d'enfourcher, comme direction, puis comme communauté universitaire, le discours de l'autonomie, si c'est pour se faire dire non au bout du processus. Ce serait une dégelée que ne peut pas accepter une communauté comme celle de l'UQAM. »

Alors, on s'est engagé dans un processus de définition d'une position. En juin 1979, un comité conjoint du Conseil d'administration et de la Commission des études est mandaté. Ses travaux ont abouti à l'idée d'un « statut de pleine responsabilité institutionnelle de l'UQAM ». En toute modestie, je veux dire que c'est moi qui ai trouvé l'expression, parce que, pour la petite histoire, je suis devenu vice-recteur sans portefeuille au bureau de Pichette en octobre 1979. Et là, Pichette m'a dit : « Bien, parmi les jobs que tu vas faire, tu vas t'occuper d'être secrétaire du comité conjoint sur le rapport Angers. »

Maintenant, qu'est-ce que cela veut dire, un statut de pleine responsabilité institutionnelle? L'idée est que l'UQAM veut avoir des pouvoirs nouveaux. D'abord en programmation, parce qu'à l'époque, les programmes de l'UQAM devaient être approuvés par le Conseil des études de l'AG de l'UQ. Mais aussi un pouvoir de réglementation académique, un pouvoir administratif élargi, un pouvoir de diplomation et un pouvoir de représentation, parce qu'on voulait que l'UQAM puisse sortir de ses murs, parler aux gens sans avoir le grand frère de Québec derrière ses épaules. À cela, on ajoute la fin de la péréquation financière.

En décembre 1979, après une consultation interne très favorable, le C.A. approuve la demande de statut de pleine responsabilité institutionnelle. À partir du début de 1980, on s'est préoccupé de communiquer publiquement la nature du projet et je pense que le milieu montréalais a regardé le tout avec beaucoup d'ouverture et de sympathie.

Le gouvernement reçoit donc le rapport Angers et demande alors un avis au Conseil des universités. En février 1980, Pichette rencontre la présidente du Conseil avec un dossier sur l'UQAM, sa taille, le nombre de programmes, d'étudiants, la difficulté d'avoir des relations avec les autres universités montréalaises, puis les éternels problèmes de financement. Alors, on met le tout dans la machine du Conseil en se disant qu'il va peut-être en sortir un avis utile pour nous. Il faut dire aussi qu'à l'époque, la présidente du Conseil était Paule Leduc, une ancienne vice-rectrice de l'UQAM qui, plus tard, deviendra rectrice.

Pendant ce temps, le nouveau président de l'UQ, Gilles Boulet, qui avait été recteur fondateur de l'UQTR, devenu centralisateur, reçoit la demande de l'UQAM en déclarant : « Moi, ça ne me regarde pas; des changements à la loi de l'Université du Québec, ce n'est pas nous qui ferons ça, c'est le ministre. » Commence alors une espèce de dialogue de sourds : les autres établissements du réseau regardent les débats un peu timorés, parce qu'ils savaient que, si jamais l'UQAM sortait du réseau, finirait la péréquation dont ils profitaient.

Fin mars 1980, le Conseil rend son avis et recommande l'octroi à l'UQAM « d'une charte confirmant le statut de l'université à part entière ». Donc cela amène pas mal d'eau au moulin, mais le dossier n'avance pas vraiment. Printemps 1980, on sait que le PQ a d'autres chats à fouetter, c'est le référendum. Le temps passe et le dossier de l'UQAM n'avance pas.

En mars 1981, l'AG de l'UQ adopte un nouveau cadre réglementaire. Cela simplifie les choses par rapport à l'édifice mis en place par le président Després, mais ne change rien au statut de l'UQAM. Boulet ne veut toujours pas s'en occuper. Arrive le printemps 1982 : c'est le moment où le mandat de Pichette, en poste depuis avril 1977, arrive à échéance. Après avoir pris des avis, il décide de solliciter un renouvellement. La consultation menée auprès de la communauté est très favorable : 88 %, si mes souvenirs sont exacts. Là, on entre dans une situation un peu byzantine. Boulet, qui préside le comité de sélection, dit que ce dernier recommandera à l'AG de proposer au gouvernement un nouveau mandat pour Pichette. Puis, dans le même souffle, il ajoute que, comme président de l'UQ, il invitera l'AG à ne pas se prononcer, en raison du contentieux entre l'UQAM et l'UQ. À la fin d'avril, l'AG, par vote secret, refuse effectivement de recommander un deuxième mandat, mais sans dire pourquoi. Cela met Pichette, la direction et même toute la communauté de l'UQAM en « beau maudit » ! Comme il n'y avait pas de motifs pour expliquer clairement la décision, on pouvait soupçonner n'importe quoi, une très mauvaise administration, des scandales de toute nature, situation vraiment pas intéressante.

En plus, l'UQAM était à ce moment-là déficitaire. Pour 1982-83, on prévoyait un déficit de 9 millions sur un budget de 90 millions. Ce n'est quand même pas rien. Et là-dessus, l'Assemblée des gouverneurs décrète un gel des admissions, qui crée un scandale à l'UQAM, puis les choses brassent davantage, à tel point que le 7 juillet 1982, après avoir refusé de se prononcer sur le renouvellement de mandat, l'Assemblée des gouverneurs se ravise.

On se souvient qu'on est à la période où le gouvernement du PQ est dans son deuxième mandat, marqué par la crise financière de 1981-82 et la décision du gouvernement de baisser temporairement les salaires de ses employés. Les temps sont difficiles et le dossier du statut de l'UQAM n'avance pas. Finalement, au milieu 1983, Pichette et Boulet s'entendent sur la création d'un comité de trois personnes, dont eux-mêmes et un membre socioéconomique de l'AG, Paul Gourdeau, pour essayer de trouver une solution.

Après un an, Gourdeau dépose un rapport qui recommande pour l'UQAM un statut d'université associée et certains des pouvoirs qu'elle a réclamés, dont essentiellement le pouvoir de représentation, qui permet de siéger à la conférence des recteurs, de faire des représentations directes auprès du ministère de l'Éducation et de recommander directement au gouvernement la nomination de son recteur. Le rapport Gourdeau dit aussi qu'il faut mettre un terme à la péréquation. Les autres constituantes ne sont pas très contentes.

Pour réaliser vraiment le statut d'université associée de l'UQAM, il y a trois étapes. Il faut d'abord modifier la loi, parce que ce statut n'existe pas. Il faut donner de nouvelles lettres patentes à l'UQAM. Et il faut qu'il y ait une réglementation interne du réseau qui traduise concrètement ces changements. Le C.A. de l'UQAM est très heureux de l'aubaine et accepte le rapport Gourdeau. Au mois d'octobre 1984, l'AG l'approuve aussi. Et là, on se remet à faire des représentations auprès du ministère de l'Éducation. >>

On semble donc proche d'une solution.

<< Mais là, on tombe dans l'année 1985 : Lévesque a accepté le « beau risque » de Mulroney et une partie du cabinet démissionne. En juin, Lévesque annonce son départ, Pierre-Marc Johnson lui succède, et finalement les Libéraux prennent le pouvoir le 2 décembre. On vient de perdre un an, un an et demi. Bourassa commence son mandat en nommant le célèbre comité Gobeil, qui s'engage dans un processus de révision de tout l'appareil gouvernemental.

Donc, tout est en suspens. Et le rapport Gobeil ratisse large: il parle d'augmenter la charge d'enseignement des profs ainsi que les frais de scolarité, mais aussi d'abolir le siège social de l'UQ. Cela relance les discussions sur bien des sujets, mais là-dedans, le dossier de l'UQAM n'est pas nécessairement prioritaire. Et, à l'intérieur du réseau, on le tasse parce qu'il faut défendre la corporation centrale et le réseau.

Une fois le rapport Gobeil déposé, le nouveau ministre de l'Éducation, Claude Ryan, est pris avec la patate chaude. Il se dit: on va faire une commission parlementaire. Toute décision est retardée le temps que la commission parlementaire siège. En décembre 1986, le ministre crée un nouveau comité pour examiner les affaires de l'UQ: il y nomme Robert Després, père de la réforme saccagée peu après par Boulet, John O'Brien, ancien recteur de Sir George Williams, Pierre Harvey, directeur des HEC, et Paul Gourdeau. Ce comité remettra son rapport le 27 juin 1987.

On voit que d'une année à l'autre, le dossier avance, puis stagne; on est rendu à presque huit ans après le dépôt du rapport Angers. Fin juin 1987, le comité Després remet son rapport, très favorable à un siège social fort. L'accord de 1984 entre Boulet, Pichette et Gourdeau va dans le drain.

À la fin d'août, la commission de planification, qui rassemble les chefs d'établissements de l'UQ, accepte le rapport. Je suis le seul à voter contre, à part Jean-Guy Béliveau, directeur de la TELUQ, qui a le courage de dire: «En 1984, nous avons fait un accord avec l'UQAM. Aujourd'hui, on doit le respecter.» Cela vaut la peine d'être mentionné.

Devant cette situation, j'ai parlé avec Boulet: «Écoutez, il faut aboutir à quelque chose avant que la soupe se gâte davantage.» Et, comme on avait eu un accord en 1984, je lui ai dit: «Donnez-vous un négociateur, on va s'asseoir ensemble et on va essayer de trouver un arrangement, qu'ensemble, on va présenter au ministre.» Boulet nomme un de ses vice-présidents, Michel Leclerc. Il avait été membre de la direction de l'UQAM et on se connaissait de longue date. On a pris pour base le rapport Gourdeau et on est arrivé à une solution qui permettait de donner des diplômes nous-mêmes, d'exercer nos représentations directement, de recommander nous-mêmes le recteur au gouvernement et mettre fin à la péréquation contre le versement de 500 000\$ par année à un fonds de développement académique du réseau.

Le C.A. a adopté l'accord à la fin septembre 1987, l'AG au début octobre. Mais ce n'était pas fini, parce que le ministre Ryan dit: «Bon, d'accord, je vais regarder ça et je devrais vous revenir avant janvier 88.» Janvier arrive, le ministre n'est pas prêt. En février, donc pendant qu'il cogitait, il demande à me rencontrer à mon bureau un samedi après-midi. J'acquiesce. Il vient et on se met à parler. On discute. Il pose des questions. On réfléchit à voix haute. Puis, après la rencontre, on attend.

Finalement, c'est à la fin mai que le ministre finit par aboutir. Il écrit une longue lettre de 24 pages. C'était presque une encyclique papale. Et là, il dit: «Je suis d'accord pour un statut d'université associée pour l'UQAM, mais je n'ai pas voulu m'occuper du financement.» Ce n'était pas son problème. Il s'occupait du statut de l'UQAM. Et donc, le 8 novembre 1988, le ministre dépose un projet de loi modifiant la loi de l'UQ. Le projet établit que l'UQAM est une université associée. Elle a un pouvoir de diplomation, un pouvoir de représentation, le pouvoir de recommander son recteur. On peut signer des ententes avec n'importe quel organisme sans avoir besoin d'autorisation. Puis, on peut siéger directement à la conférence des recteurs. Mais c'est seulement en juin 1989 que tout a été finalisé.

En parallèle, il a fallu négocier avec l'UQ pour rétablir un cadre juridique interne. Il y avait deux questions importantes. La première, c'était qu'on ne puisse pas modifier ce règlement. J'avais demandé un droit de veto, mais le président de l'époque, Claude Hamel, un homme pas mal plus souple que Boulet, disait: «Écoute, je ne peux pas recommander à l'AG que celle-ci s'ampute d'une partie de son pouvoir réglementaire. Ça ne marche pas.» On a trouvé une solution: toute modification au règlement sur le statut d'université associée ne peut être adoptée qu'après avis de l'UQAM et avec une majorité des deux tiers. Pour le deuxième élément, sur le financement, il n'y a pas eu de règlement. C'était une espèce d'accord politique comme quoi on ne toucherait pas au financement de l'UQAM.

Donc, il aura fallu 10 ans à l'UQAM pour obtenir un statut que certains jugent timide, à savoir un statut d'université associée qui n'est pas la pleine autonomie. Il aura fallu 10 ans d'efforts, de contorsions, de discussions de tout genre pour l'obtenir. >>

Après coup, peut-on dire que ça a valu la peine?

<< Je pense que oui, parce que d'abord, on a échappé à la péréquation. C'est fondamental, même si ce n'est pas écrit dans un règlement. La deuxième chose, c'est que l'UQAM vit à Montréal et c'est important que l'UQAM puisse être sur un pied d'égalité avec les autres établissements, au moins en termes de présence publique. Cela a permis à l'UQAM de choisir son recteur elle-même, ce qui n'est pas rien. Cela a permis de signer un nombre incalculable d'ententes sans avoir besoin des contresignes de l'UQ.

Est-ce que ce serait mieux que l'UQAM soit complètement autonome? Comme je n'ai pas vécu à l'UQAM depuis une dizaine d'années et n'ai pas suivi le détail de l'évolution des choses dans le réseau, je ne peux pas répondre avec une assurance dogmatique. >>

COLLOQUE : MIEUX VIEILLIR À MONTRÉAL

MICHEL TOUSIGNANT ET LE COMITÉ SOLIDARITÉ

INFORMATIONS SUR CE COLLOQUE

Le réseau « Résilience aîné-es Montréal » organisait le 24 octobre dernier un colloque qui a rassemblé plus de 150 professionnels, chercheurs, administrateurs et bénévoles dans le but de réfléchir sur des stratégies visant à favoriser une vieillesse citoyenne, en d'autres mots, engagée dans l'amélioration de ses conditions de vie. Ce réseau est soutenu par la Direction de la santé publique (DRSP) de Montréal et inclut plusieurs organismes sans but lucratif et de santé publique. Le colloque comprenait des panels, des conférences et des opportunités pour faire du réseautage. Il aura permis d'évaluer les pas de géant qui ont été franchis depuis un demi-siècle, alors que la gérontologie associait la vieillesse avec le désengagement progressif de la vie sociale. L'arrivée des baby-boomers dans la cohorte des retraités aura modifié significativement notre vision avec une espérance de vie allongée d'une dizaine d'années depuis 1970. Nous avons chaudement applaudi la remarquable organisation de cet événement, avec une animatrice bien à l'écoute et une salle bien adaptée dans l'hôtel Plaza Centreville.

La principale leçon à retenir de ces échanges est que les tentatives pour améliorer la qualité de vie des aînés doivent compter sur leur participation et leur implication directe, attitudes qui sont au cœur du concept d'agentivité proposé par le psychologue social Albert Bandura et qui se traduit par la capacité d'influer sur le cours de sa vie et de son environnement.

UNE ENQUÊTE DE LA DRSM À MONTRÉAL

Quelques statistiques ont permis en début de journée de mieux situer les 55 ans et plus dans le cadre d'une enquête menée auprès de 7062 répondants. Si le seuil de 65 ans marque le début de la Sécurité de vieillesse, il n'est plus celui de la retraite du travail pour 30% des 65-74 ans. Plus de 35% déclarent aussi être bénévoles et 38%, proches aidants, la même personne pouvant figurer ici dans plus d'une catégorie.

Le versant un peu plus sombre de l'enquête révèle que 21% des plus de 55 ans vivent un sentiment d'isolement. Cette situation se détériore avec l'âge, particulièrement chez les plus de 80 ans dont les revenus sont inférieurs à 30,000\$, qui s'avouent en mauvaise santé et qui ne comptent pas sur un bon soutien. Cet isolement, défini comme un déficit d'interactions sociales, augmente la propension à mourir plus jeune et à souffrir de troubles vasculaires. Il conduit de même à se sentir *inutile*, décroché de la vie citoyenne. D'où, conclusion de l'enquête, l'à-propos de développer un plan pour favoriser la fierté de vieillir et y trouver des expériences enrichissantes spécifiques à cette période de la vie.

DES ACTIONS MISES EN PLACE

L'une des voies favorisées pour se sentir utile est la pratique du bénévolat qui revêt de multiples formes pour répondre à nos motivations personnelles. La plus audacieuse et exigeante est l'entrepreneuriat social qui peut prendre par exemple la forme d'une cuisine collective ou de visites de Montréal pour de nouveaux immigrants. Les façons de se sentir utiles sont donc bien diversifiées.

Le maintien à domicile est le souhait de la plupart des retraités, et particulièrement des membres de l'APR-UQAM (Pour la suite du monde, No 83, 8-15). Cette option est cependant problématique si une personne vit avec des handicaps sévères et se replie sur elle-même dans son logis. Le principal défi pour les intervenantes est de rejoindre ces personnes. À cette fin, la coalition pour le maintien dans la communauté, composée de divers organismes à but non lucratif, a mis au point une stratégie pour former les intervenantes dans ce domaine. Le principal enjeu est d'abord de repérer des personnes dans le besoin qui vivent isolées. L'enjeu est ensuite d'aborder avec elles des sujets sensibles comme les problèmes cognitifs et l'obtention d'un consentement à des interventions nécessaires.

Une autre équipe s'est intéressée au grand mal du vieillissement incarné par l'âgisme. Mais qu'est-ce que l'âgisme au fait? C'est avant tout une discrimination fondée sur l'âge avancé. On considère à tort que la personne aînée a perdu la capacité de se prendre en main, qu'elle n'est plus une vraie personne à part entière, bref, un véritable être humain. Comme cette discrimination est reliée au corps, à sa détérioration, la victime se retrouve dans le même état que la personne visée par le racisme ou la phobie reliée au genre. La victime habite alors un corps qu'il lui est impossible ou non désirable de modifier pour échapper au rejet.

Que faire alors pour contrer l'âgisme? À cet effet, une équipe a produit un documentaire sur des aînés filmés en action à travers la ville de Montréal pour mettre en valeur leur participation sociale. Il fait figurer une brigadière à la sortie de l'école et une dame occupée à jardiner dans un site communautaire.

L'un des grands défis d'un tel engagement est de surmonter en premier lieu l'auto-âgisme, car les personnes en état de vulnérabilité en arrivent à adhérer à cette image d'inutilité qui paralyse leur capacité d'agir. Il existe diverses manières de contrer cette impuissance de la part de l'entourage. L'une d'entre elles est de faire prendre conscience aux personnes vulnérables que leurs voisins savent qu'elles existent. Il s'agira par exemple de faire des emplettes pour une voisine, de nettoyer la neige de son balcon, ou encore d'approcher une personne victime d'isolement

pour l'en sortir. L'environnement social doit aussi modifier son attitude à l'égard des gens âgés. Pour cela, il y a lieu de sensibiliser la population, les décideurs et les médias à la nécessité de tenir compte de l'âge dans leurs projets et faire appel à la contribution des aînés pour les réaliser. Le film documentaire, le marketing social, les trousseaux de sensibilisation pour les organisations communautaires et divers autres moyens font partie de l'arsenal.

UNE MÉDECINE ADAPTÉE AUX AÎNÉS

Les patients se plaignent souvent de l'incompréhension des médecins à leur égard. Le Dr Antoine Boivin et sa collègue Ghislaine Rouly ont rapporté plusieurs exemples de leur pratique médicale visant à modifier le rapport avec les patients âgés. Antoine, que j'ai bien connu jeune étudiant de médecine, adopte d'entrée de jeu une attitude plutôt courageuse et critique envers sa profession. Il n'hésite pas à déclarer que « nous (les médecins) avons les bonnes solutions au mauvais problème ». En d'autres mots, la gent médicale conseille et prescrit avant de connaître la nature cachée du véritable problème, et sans se mettre à l'écoute du véritable besoin de la personne face à elle. Ghislaine, de son côté, ne s'affiche pas comme professionnelle, mais préférentiellement comme une patiente à l'écoute de l'autre; sans mentir d'ailleurs, car elle souffre elle-même de maladies chroniques. On oublie trop souvent dans le bureau de consultation que le patient a besoin en premier lieu d'être apprivoisé à ce lieu étrange et de développer une confiance avec ses interlocuteurs. Après se sentir rassuré, il a besoin ensuite de se raconter, d'avoir une voix. Et tel que le répétait mon vénérable professeur de latin : « C'est du temps qu'on perd, mais ce n'est pas du temps perdu ». En tout cas, ce n'est pas de l'argent jeté par la fenêtre car, selon le Dr Boivin, on ferait économiser 10,300\$ par patient au système avec une telle approche.

Madame Maryse Brisson nous a entretenus ensuite sur les enjeux de vieillir chez soi, principalement chez les personnes semi-autonomes. Pour les maintenir dans leur résidence le plus longtemps possible, il y a lieu de repérer la personne en besoin le plus tôt possible et de prévenir qu'on ne la découvre très détériorée, au seuil de l'inaptitude. La nature des problèmes qui se présentent est très diversifiée : perte cognitive, santé mentale vacillante, insécurité alimentaire ou consommation de substances. Une tâche difficile dans ces circonstances est de s'assurer du consentement de la personne vulnérable en œuvrant sur un mode informel. L'essentiel est de se focaliser sur sa motivation de la personne et respecter son autonomie. Cela signifie aussi laisser à l'autre le pouvoir de décider et accepter qu'il ait « le droit de faire des mauvais choix ».

Les stratégies sur le terrain ne doivent laisser de côté les besoins souvent ignorés des intervenantes elles-mêmes. C'est ainsi qu'un programme de maintien en résidence s'est rendu compte que les 103 intervenantes communautaires approchées se plaignaient de leur isolement et étaient hésitantes à demander de l'aide. De plus, leur travail est reconnu comme difficile sans être apprécié à sa juste valeur par leur milieu.

CONSTRUIRE LA RÉSILIENCE

Après un lunch qui a permis de tisser des liens et de retrouver au hasard des connaissances perdues de vue depuis un certain temps, une équipe de l'*Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés* nous a entretenus sur un projet à long terme de cinq ans visant à inciter des citoyens âgés à s'impliquer dans la transformation de leur milieu. Le recrutement a été parfois ardu, car il s'agissait d'entraîner les gens loin de leurs habitudes et de leur zone de confort. Pour ce faire, on les rencontrait en groupes de 13 à 18 personnes, de façon informelle, afin de créer un espace sécurisé avant de se risquer à plonger dans un projet.

Le Réseau résilience-aîné-es s'est donné quant à lui le mandat de créer des communautés génératrices de résilience en développant le leadership citoyen. L'approche a été mise à l'épreuve en analysant le regard des aînés sur la pandémie et les solutions qu'ils proposaient. On a ainsi appris à inclure des aînés dans les prises de décision, à instaurer des projets intergénérationnels et à ouvrir des espaces de participation citoyenne qui représentent la diversité culturelle de Montréal.

Il fallait à prime abord identifier le potentiel des aînés et les soutenir dans leurs expérimentations. On tentait surtout d'arriver à les faire croire à ce qu'ils voulaient entreprendre. C'est ainsi que des résidents ont organisé une journée de la culture à Côte-des-Neiges; un autre participant a formé de son côté une équipe de marche de 30 personnes dans une résidence d'aînés. À travers de nombreuses initiatives, le but ultime de cette équipe a été de mettre sur pied un Conseil des personnes aînées de la ville de Montréal. À suivre.

Une autre initiative à souligner est celle de la COPSI, un groupe dédié aux personnes immigrantes. Il invite des personnes âgées à faire des marches et des exercices physiques dans le quartier La Petite Patrie. Le but est d'aider les participants à se maintenir en santé et de leur procurer une opportunité de construire des liens sociaux.

CONCLUSION : LA PROCHAINE ÉTAPE

À la clôture de ce colloque, nous avons entendu Dre Mylène Drouin, directrice régionale de la santé publique de Montréal, dont plusieurs se souviendront de ses interventions appréciées sur les ondes durant la pandémie. Nous avons eu également le plaisir quelques minutes auparavant de l'accueillir à notre table dans le cadre d'une période d'échanges en petits groupes. Nul doute qu'elle a beaucoup appuyé les projets rapportés plus haut pour la région de Montréal. Grâce à son expérience de terrain et à sa proximité avec les intervenantes en santé publique, elle se donne comme mission pour l'avenir de faire du thème *Vieillesse en santé* une priorité nationale, ce qui constituerait une étape importante pour l'amélioration de la qualité de vie de tous nos aînés. Sur une telle note, nous avons quitté la salle revigorés pour reprendre nos projets.

La chronique Rencontre intergénérationnelle vise à faire connaître de nouvelles professeures et nouveaux professeurs dont les parcours inspirants nous rappellent que la profession revêt plusieurs visages au fil du temps.

VINCENT LAURIN-PRATTE : COMPOSITEUR DE L'IMAGE À LA MUSIQUE

HÉLÈNE PAUL

C'est avec grand plaisir que j'ai accepté de présenter le jeune et dynamique compositeur Vincent Laurin-Pratte, qui occupe depuis juin 2024 le poste de professeur en composition à l'image au Département de musique. D'entrée de jeu, rappelons que la musique à l'image est celle qui entre en synchronisation avec l'image, que celle-ci soit générée dans les longs ou courts métrages, la télévision, les sites Web, la publicité ou les jeux vidéo. D'autres appellations sont également utilisées, telles musique de film et musique de commande, cette dernière faisant état des exigences du monde médiatique. Selon Vincent et Danick Trottier, directeur du Département de musique, les expressions musique à l'image et musique de commande sont actuellement les deux plus employées pour qualifier ce créneau d'activité.

Cette introduction est nécessaire pour bien situer la complexité du domaine dans lequel œuvre Vincent. J'ai eu le plaisir de le rencontrer et d'échanger avec lui en décembre dernier. D'emblée, il m'a dit qu'il avait commencé à écrire de la musique dès l'âge de cinq ans et que sa passion pour la musique de film s'était confirmée quelques années plus tard, à l'âge de douze ans, son premier choc cinématographique ayant été *La Guerre des étoiles* et la fascinante musique du maître incontesté du genre, John Williams. Dès lors, la voie à suivre était tracée. Pianiste, il poursuit des études théoriques et pratiques en musique au Cégep Saint-Laurent, puis à l'Université de Montréal, où il obtient en 2011, un baccalauréat en musique (composition instrumentale) et en 2013, une maîtrise en composition. Une importante bourse de recherche du FQRSC (Québec, 2011) confirme l'excellence de son dossier. Concernant les exigences en informatique pour travailler dans les multimédias, je demande à Vincent où il a obtenu sa formation. Il me répond en souriant : « J'ai appris « sur le tas », par la pratique et la débrouillardise » !

En 2014, à la recherche d'une formation de haut niveau en musique de film, il opte pour la Californie et est admis à la Thornton School of Music de l'USC (University of South California) à Los Angeles. Cette admission est en

soi un signe de la qualité professionnelle de Vincent, car la sélection des nombreuses demandes s'opère sur des critères artistiques et techniques très élevés. Il s'inscrit donc au programme « Scoring for Motion Picture and Television » et obtient le Graduate Certificate de l'USC. À la fin de son parcours, il obtient la bourse Harry Warren, remise aux étudiants s'étant distingués dans le programme. Il demeure quatre années de plus à Los Angeles, où il travaille sur plusieurs projets, entre autres, avec le compositeur canadien de musique de film, Darren Fung, pour lequel il a été l'orchestrateur des séries documentaires *The Great Human Odyssey* et *Equus: Story of the Horse*, diffusées initialement sur CBC.

De retour au Québec, il est chargé de cours à l'Université de Montréal et au Département de musique de l'UQAM durant 6 ans. En 2024, il y devient professeur et enseigne au DESS en musique de film, programme offert conjointement par la Faculté des Arts (Département de musique) et la Faculté de communication (École des médias). Ce programme, conçu sur la base d'une approche par projet, « forme ses étudiants aux techniques et aux esthétiques de conception et de production musicales propres aux œuvres audiovisuelles (film, télé, web, arts médiatiques, jeux vidéo, multimédia) tout en leur donnant les outils pour œuvrer dans l'industrie musicale de la musique de commande ». Travaillant en collaboration et en équipe, sous la gouverne de professeurs rompus aux exigences de la mise en commun des savoirs, les étudiants de diverses disciplines musicales et médiatiques apprennent de part et d'autre les spécificités qu'ils et elles sont appelés à mettre en commun pour répondre aux exigences multiples et parfois inattendues du milieu professionnel. Vincent insiste beaucoup auprès de ses étudiant.e.s sur cet aspect interdisciplinaire et multidisciplinaire, « condition de l'obtention de contrats



Vincent Laurin-Pratte

éclectiques dans un univers en constante évolution». Et Danick Trottier d'ajouter qu'un élément très important du profil de Vincent réside dans «son ancrage dans le milieu professionnel, le fait qu'il puisse faire le pont entre la formation et le milieu pratique».

À mon interrogation concernant l'Intelligence artificielle, il me répond : «C'est sans doute la prochaine révolution, dans un milieu où l'aspect financier est souvent prioritaire. La première menace est donc l'apparition d'une musique en « canne », libre de droits. Le défi sera de trouver la façon d'utiliser l'I.A. comme un outil et d'arriver à produire du contenu musical original».

Vincent donne actuellement trois cours : MUS 7020 - Musique de film - orchestration virtuelle avancée : atelier qui vise le développement des compétences technologiques nécessaires à la réalisation et à l'orchestration virtuelle d'une maquette audiomidi de musique de film. MUS 7021 - Enregistrement en studio, mixage et synchronisation audiovisuelle, axé sur l'enregistrement d'instrumentistes en studio. MUS 7031 - Création musicale sur commande : grands ensembles, orientée principalement sur la musique de film. Curieuse du travail impliqué pour arriver au produit fini, je lui demande, naïvement, de me traduire en temps ce que cela implique. Sa réponse : une journée entière, parfois davantage, pour une à deux minutes de musique réalisée en studio.

Le nouveau professeur s'adapte bien aux exigences académiques et départementales. Lui ayant demandé pourquoi il avait choisi le Département de musique de l'UQAM, je reprends quelques propos qu'il a déjà énoncés précédemment : «... pour sa vision jeune, moderne et authentique, portée par une équipe de feu au sein de laquelle le talent, la générosité et l'expérience se conjuguent naturellement. Pour le caractère unique et novateur de ses programmes d'études, qui placent l'étudiant au centre de sa démarche d'apprentissage et pour son regard porté vers l'avenir». Il aime enseigner et transmet ses propres compétences avec professionnalisme. Je peux en témoigner, ayant constaté, lors de notre rencontre, son dynamisme, la clarté de ses explications et l'ampleur de ses connaissances.

Très actif en tant que compositeur, Vincent a composé la musique de nombreux courts métrages, dont huit ont reçu un prix de la Fondation SOCAN pour la meilleure musique originale de Fiction ou d'Animation (2011-2016). Plus récemment, en 2021, il reçoit au Festival BizarroLand d'Orlando, l'Earworm Award, soit le Prix de la meilleure musique originale pour le film Motomarine.

Passionné par de nombreuses problématiques, il poursuit également des recherches de nature musicologique, par exemple «l'évolution des esthétiques des musiques de film telles que développées dans la tradition cinématographique occidentale». Intitulé «Vers un renouveau de la musique orchestrale dans le contexte québécois de la musique à l'image», Vincent précise que ce projet en cours «vise à permettre, via les nouvelles technologies (...) la démarcation, la diffusion et l'évolution théorique et pratique de la musique orchestrale en particulier dans le cadre d'une production de musique à l'image (...) québéco-canadienne».

Évidemment, toutes ces nouvelles avenues requièrent de nombreux équipements tant à l'École des médias qu'au Département de musique. Les deux groupes travaillent donc à consolider leurs équipements et à se doter d'une infrastructure répondant aux exigences d'un milieu en pleine mutation. Au Département de musique, l'équipe travaille actuellement à la mise sur pied d'un studio de mixage 5.1 (son «surround») au bénéfice des étudiant.e.s. Bref, Vincent est un compositeur reconnu, un excellent pédagogue et un chercheur dédié à l'avancement de la recherche dans de nombreux domaines de création artistique. C'est donc avec plaisir et conviction que je lui souhaite succès, épanouissement et longue vie dans son nouveau port d'attache.



LA PROCURATION ET LE MANDAT DE PROTECTION (COMPRENDRE LES DIFFÉRENCES)

PATRICK BÉRON

Le mardi 8 octobre 2024, fidèle à sa tradition de plusieurs années, le comité Solidarité de l'APR organisait un atelier-conférence sur le thème: «*La procuration et le mandat de protection (comprendre les différences)*». Quinze membres de l'APR-UQAM s'étaient déplacés au local A-1735, de 13:30 à 15:00, pour écouter le conférencier Marc-Antoine Bernier, qui a œuvré plusieurs années comme greffier puis notaire en pratique privée avant de se joindre à Éducaloi.

Éducaloi (<https://educaloi.qc.ca>) est un organisme sans but lucratif dont la mission est de *vulgariser le droit et de développer les compétences juridiques de la population du Québec* en se basant sur son énoncé de vision qui est de *démocratiser le droit pour favoriser une plus grande autonomie juridique des individus et des communautés*.

La loi québécoise met à notre disposition, comme citoyennes et citoyens, deux outils juridiques permettant de nommer quelqu'un pour décider à notre place. L'objectif particulier de cet atelier-conférence portant spécifiquement sur la *procuration* et le *mandat de protection* est de distinguer ces deux outils, de savoir comment faire pour les mettre en œuvre et d'aller chercher des ressources fiables pour en tirer le maximum de profit. Fondamentalement, la différence entre les deux est la suivante: la *procuration* est utilisée quand la personne est capable de décider pour elle-même d'un point de vue cognitif mais qu'elle ne peut pas le faire physiquement (voyage à l'étranger, hospitalisation, ...) ou pour toute autre raison: dans les faits, il n'est pas nécessaire que la personne ne puisse pas se déplacer. De son côté, le *mandat de protection* est utilisé lorsque la personne est jugée inapte d'un point de vue cognitif: il remplace ce qui était connu jusqu'à récemment comme un *mandat en cas d'inaptitude*. Voir à ce sujet le site officiel du gouvernement du Québec: ([url: Qu'est-ce qu'un mandat de protection?](http://www.gouv.qc.ca/actualites/actualites-2019/2019-07-11-actualite-19-07-11-01)). À noter que lorsqu'une personne est reconnue inapte, les procurations deviennent caduques. Qu'entend-on ici par «inapte»? C'est ne pas pouvoir comprendre,

ou décider, ou exprimer sa volonté, ou agir pour soi-même: la dimension cognitive est donc au cœur de l'inaptitude. Donc d'une façon générale, la personne inapte sera encore vivante, mais dans un état de santé grave, qu'il soit permanent ou temporaire (mais le plus souvent permanent et irrémédiable). À noter que les anciens *mandats en cas d'inaptitude* sont toujours valides et n'ont pas à être refaits.

PROCURATION

Sur un site du gouvernement du Québec ([url: contrat de procuration](http://www.gouv.qc.ca/actualites/actualites-2019/2019-07-11-actualite-19-07-11-01)), la *procuration* ou de son nom complet *mandat de procuration* est définie comme «*un contrat par lequel une personne en désigne une autre pour la représenter, agir en son nom, dans l'accomplissement d'un acte juridique avec un tiers*». Même si les lignes qui suivent reprennent en grande partie l'information présentée sur l'url du site du gouvernement du Québec, il est très fortement conseillé de consulter ce site pour plus de détails. La personne qui donne le mandat s'appelle le *mandant* et celle qui l'accepte porte le nom de *mandataire* ou *procureur*. Ces termes sont importants, car ils sont repris constamment dans les documents! Il va de soi que le mandant doit avoir pleine confiance envers le mandataire. Sauf exception, la procuration est un document écrit: un document écrit facilitera la tâche de tout le monde! Le mandataire est très souvent un proche du mandant (conjoint ou enfant). Mais il peut s'agir d'un notaire, d'un avocat, même si ça n'est pas nécessaire. Plusieurs points devraient nécessairement se trouver sur la procuration:

- le nom du mandant et ses coordonnées
- la date et le lieu de la signature du mandat
- la signature du mandant
- le nom du, de la ou des mandataires et leurs coordonnées
- la description de la responsabilité et des pouvoirs confiés au ou aux mandataires et leurs limites, le cas échéant
- le délai pour accomplir les tâches confiées

La signature du mandataire n'est pas obligatoire, mais elle est fortement conseillée et le mandataire doit accepter la charge; le fait d'agir comme mandataire est généralement considéré comme une preuve suffisante de son acceptation. La procuration n'a pas besoin de témoins et elle n'a pas à être déposée chez un notaire.

Il est fortement conseillé, si on a accordé une procuration à quelqu'un, de superviser les actions du mandataire, de poser des questions au mandataire et de s'assurer d'une reddition de comptes. Il est possible et recommandé de dénoncer les abus à la Commission des droits de la personne.

La procuration est surtout utilisée pour gérer de « petites dépenses » (retraits en liquide d'un compte bancaire, gestion de placements, paiements de factures, etc.). Elle peut être révoquée à tout moment, qu'elle contienne une date de péremption ou non. À noter que de nombreux organismes, en particulier les banques, préfèrent, voire imposent leur propre formulaire. À titre d'exemple, la SAAQ a son propre formulaire de procuration pour la vente ou le remisage d'un véhicule.

Il existe une forme de procuration très large, la *procuration générale*. Habituellement enregistrée auprès d'un notaire, elle s'applique à toutes les situations. On ne peut que mettre en garde par rapport à ce type de document. À noter que de nombreux organismes ne reconnaissent pas ce type de procuration.

MANDAT DE PROTECTION ET CURATELLE

Tel que vu précédemment, le mandat de protection intervient lorsqu'une personne devient inapte d'un point de vue cognitif. L'inaptitude doit être validée par une évaluation médicale (par un médecin) et par une évaluation psycho-sociale (par un travailleur social). Elle doit aussi être validée par un juge afin que le mandat puisse être homologué: plusieurs mois peuvent s'écouler entre le moment où le mandataire (ou un notaire) fait la demande d'homologation et celui où l'homologation entre en vigueur. Tant que l'homologation n'est pas confirmée, les procurations restent actives.

Le mandat de protection peut être passé devant un notaire ou par le mandant, auquel cas deux témoins (qui ne peuvent être mandataires) sont requis. Cette dernière façon de procéder, comme le cas d'un testament holographe, est souvent contestable. Plusieurs mandataires peuvent être désignés.

Que se passe-t-il si une personne devient inapte et qu'elle n'est pas protégée par un mandat de protection? Les conjoints, incluant les conjoints de fait, peuvent prendre certaines décisions comme celles concernant les soins par exemple. En l'absence de conjoint, la famille directe (conseil de famille) peut jouer ce rôle. Il est également possible que quelqu'un

accepte de jouer le rôle de *tuteur* après le prononcé de l'inaptitude. Ce tuteur devra être accepté par la conseil de famille et on parlera alors d'une *tutelle privée*. Si personne ne revendique ce « privilège », le Curateur public interviendra et prendra en charge la gestion des biens de la personne inapte. On parlera alors de *tutelle publique*. On trouvera plus de détails et de précisions sur la curatelle sur le site d'Éducaloi (url: [Tutelle au majeur](#)) et sur le site du gouvernement du Québec (url: [Curateur public du Québec](#)).

En dehors des textes juridiques officiels et des aspects vulgarisés publié par Éducaloi, peu de littérature existe au Québec sur la curatelle publique. Un livre a cependant été publié récemment parlant des déboires d'une tutrice privée avec le Curateur public. La référence est:

Alexandra Gilbert (2024). *Le Curateur public et moi – Un déficit d'humanité*; publié chez Écosociété et vendu sous format papier et sous format électronique (pdf ou ePub). (url: [Les Libraires](#))

Alexandra Gilbert y relate ses relations avec le Curateur public, qui s'étendent sur environ 25 ans pendant lesquels elle a agi comme tutrice privée. À lire afin de bien savoir à quoi on risque de faire face sans mandat de protection.

ASPECTS MONÉTAIRES

Il est bon de savoir que les procurations sont généralement gratuites, mais que tout enregistrement chez un notaire aura un coût. On peut compter qu'une visite, ou toute action effectuée par un notaire (acte notarié), coûtera quelques centaines de dollars. Un mandat de protection pour un couple coûtera donc le double. L'homologation d'un mandat de protection, incluant les expertises d'un médecin et d'un travailleur social reviendra généralement à plus d'un millier de dollars (on parle souvent de près de 3000\$ en frais de tribunal, de notaire, d'avocat, etc.).

REMARQUES

Les informations ci-dessus sont basées sur des sites crédibles, mais ne représentent pas nécessairement les aspects strictement juridiques et légaux. Elles ont pour but de vulgariser des notions complexes. Elles ne sont pas faites pour inciter à prendre une décision (pour ou contre un mandat de protection par exemple) mais pour faciliter si possible la prise de décision.

« ET SI L'ON REGARDAIT LES INCUNABLES DE MCGILL ? » ÉLOGE DE LA BEAUTÉ

JACINTHE MARTEL

L'exposition présentée le 24 octobre 2024 s'inscrit dans le cadre du projet subventionné «Recherches sur les incunables enluminés et décorés conservés au Québec», dirigé par Brenda Dunn-Lardeau (professeure associée, Études littéraires, UQAM), dont l'objectif est la mise au point d'un catalogue raisonné des incunables présents dans plusieurs collections: Université McGill (Livres rares et collections spéciales; Bibliothèque Osler de l'Histoire de la médecine), Université de Montréal, Musée de la civilisation, bibliothèque du séminaire de Québec, etc. La mise au point du catalogue repose sur un protocole de description qui s'attarde par exemple aux caractéristiques physiques des livres (format, filigranes, signatures, etc.). C'est également l'histoire des collections et la provenance des livres, l'attribution des armoiries peintes, la nature des reliures et l'ornementation qui doivent être décrites avec rigueur et minutie. Ce projet s'inscrit dans la foulée des travaux qui ont mené à la publication, sous la direction de Brenda Dunn-Lardeau, du *Catalogue raisonné des Livres d'Heures conservés au Québec* (Presses de l'Université du Québec, 2018).

Les dix-sept incunables imprimés entre 1470 et 1494 qui ont été présentés (livres complets ou feuillets détachés) appartiennent à la collection des Livres rares et collections spéciales de McGill, qui comporte environ 200 incunables (livres imprimés entre 1454 et 1500) provenant principalement d'Allemagne et d'Italie. L'exposition, organisée par Brenda Dunn-Lardeau, proposait cinq ateliers animés par les chercheurs de son équipe: Helena Kogen (chargée de cours, Études littéraires, UQAM), Marco de Petrillo (bibliothécaire, bibliothèque Fraser-Hickson) et Richard Virr (ancien conservateur en chef, Livres rares et collections spéciales de McGill). Ann Marie Holland (conservatrice des incunables des Livres rares et collections spéciales de McGill) aimait également un atelier. Si nous avons pu admirer l'extraordinaire beauté des incunables, c'est grâce à la passion de ces chercheurs, au format original de l'exposition, qui nous permettait de nous déplacer d'un atelier à l'autre sans parcours préétabli, et à la surprenante présentation des livres qui n'étaient pas placés sous vitrines.

Trois incunables sont présentés ici, dont une pièce exceptionnelle, soit un folio détaché de la Bible de

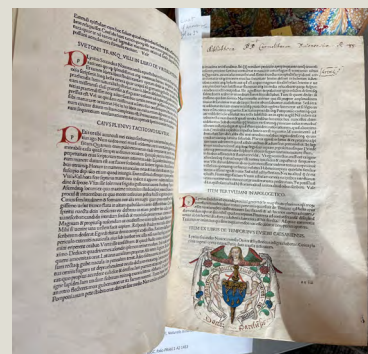
Gutenberg (Bible à 42 lignes, Mayence, 1454, figure 1), qui compte deux volumes totalisant 1282 pages dont le fameux site Gutenberg Digital (gutenbergdigital.de) propose un exemplaire numérisé complet. Ce «fragment noble» est conservé dans la voûte des Livres rares.

Deux autres livres illustrent la très grande richesse et la diversité de la collection. Il s'agit de deux exemplaires d'un même ouvrage de Pline publiés à Venise: l'*Historia naturalis* imprimé en 1472 par Nicolas Jenson (conservé dans la voûte) et le *Naturalis historia*, qui date de 1483, dont l'imprimeur est Reynaldus de Novimagio. Les marges du premier sont fort joliment enluminées (sur trois côtés) et on remarque la présence d'une très belle lettrine historiée (figure 2). Par ailleurs, sans doute à cause du format du livre, le bas de la page a été coupé par le relieur qui a ainsi rogné l'illustration de la marge. L'exemplaire de 1483 possède quant à lui un très bel ex-libris armorié (peint et enluminé) qui a permis de connaître le propriétaire du livre et de le dater (figure 3); les lettrines ou initiales sont ici plus sobrement décorées de rouge. Au bas de la page de droite, on remarque la signature du cahier relié par l'imprimeur (aa i ii).

Il nous reste à souhaiter que les incunables d'autres collections fassent l'objet d'expositions qui proposeront à leur tour ce qui m'a semblé être un véritable éloge de la beauté.

Je tiens à remercier José Iguartua et Richard Bourhis pour leurs photos et Brenda Dunn-Lardeau qui m'a entre autres permis d'identifier les livres de l'exposition.

Note: Plusieurs autres photos sont placées sur le site de l'APR: <https://apr.uqam.ca/incunables/>.



LA CYBERSÉCURITÉ- UN ENJEU MAJEUR POUR LES PERSONNES ÂÎNÉES

CÉLINE SAINT-PIERRE

Le 26 novembre 2024, une trentaine de membres de l'APR- UQAM et de l'APRÈS-UQAM ont participé à un atelier d'information sur les fraudes sur Internet et la maltraitance financière dont sont victimes tant de citoyens et de citoyennes âgés. Une représentante de la FADOQ de la Région Île de Montréal et deux agentes sociocommunautaires du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) ont présenté les outils et les ressources pour mieux les identifier, y faire face et les dénoncer.

L'intérêt était d'autant plus grand que quelques participants à l'Atelier avaient déjà été victimes d'arnaques informatiques.

Sophie Duchesneau, responsable des programmes sociaux de la FADOQ, a présenté le programme Ainé-Avisé (<https://aineavise.ca>) qui regroupe, en plus de cet organisme, la Sûreté du Québec et le CIUSS du Centre-ouest-de-l'Île-de-Montréal. Ils travaillent ensemble dans la prévention d'actes de fraude et de maltraitance financière envers les personnes âgées ainsi que dans le soutien aux victimes de ces actes. Elle a mentionné plusieurs types de fraudes et appelé à une vigilance constante, car les fraudeurs sont de plus en plus astucieux. Il faut distinguer entre la fraude et la maltraitance financière où une personne donne toute sa confiance à un proche ou à un organisme qui en abusent.

Voici quelques exemples de cas qui nous ont été présentés :

- Une forme d'hameçonnage assez fréquente est l'envoi de courriels qui présentent des logos de vos institutions financières d'apparence tout à fait crédible; il faut toujours communiquer avec votre banque pour en vérifier la validité et surtout vous rappeler que jamais les institutions financières ne communiquent de cette manière avec leurs clients et clientes pour des transactions financières.
- De nouveaux amours et amitiés développés en ligne entraînent trop souvent des personnes seules en quête d'affection à déboursier des milliers de dollars pour aider la personne « aimée » qui les manipulera par la menace ou tout autre chantage. Sur la fraude amoureuse, il faut visionner sur YouTube le reportage Sombre en amour, et la vidéo de l'émission Enquête de Radio-Canada sur ce sujet.

Le vol d'identité est de plus en plus fréquent. En voici quelques exemples: des institutions financières communiquent avec vous pour des transactions refusées; une agence de recouvrement vous informe



De gauche à droite, Sophie Duchesneau de la FADOQ, Marie-Pierre Gobeil de la SPVM, Ni-cole Carignan, Cynthia Marcil de la SPVM

d'un compte en défaut et vous demande des paiements. Avant de donner suite à ces messages, contactez votre banque ou Equifax et TransUnion le plus rapidement possible. Autre cas de figure: si vos amis ou parents reçoivent des invitations de votre part sur les réseaux sociaux, alors que vous n'avez pas fait de telles demandes, c'est un cas de vol de votre identité. Procédez immédiatement au changement de vos mots de passe.

Il est utile de savoir que les sommes d'argent provenant de diverses fraudes au Canada se chiffraient à 50,3 millions de dollars en 2023 et que moins de 5% des victimes de fraude l'ont signalé à la police. C'est la mission d'Ainé-Avisé de convaincre par l'éducation en cybersécurité de plus en plus de personnes à dénoncer les fraudes dont elles sont les victimes et de les outiller pour être davantage vigilants et ne pas tomber dans ces nombreux pièges.

Les agentes sociocommunautaires, mesdames Marie-Pierre Gobeil et Cynthia Marcil du poste 21 du SPVM, nous ont expliqué leur rôle et présenté leurs outils d'intervention, une véritable découverte pour la plupart des participants

En cas de fraude, tout citoyen ou citoyenne peut signaler une fraude à la ville de Montréal via le 911. Il peut aussi communiquer avec son poste de police de quartier et demander de parler à un agent sociocommunautaire et sinon, laisser un message dans sa boîte courriel. C'est leur rôle d'accompagner la victime de fraude dans les diverses étapes de ses démarches pour régler sa situation. Il est aussi recommandé de communiquer avec le Centre antifraude du Canada (1 888-495- 8501) et la Ligne Aide Maltraitance Adultes ainés (1 888-489-2287). Pour plus d'informations, il faut consulter le site Viva-Aînés

En conclusion, cet atelier a été des plus instructifs et nous a conscientisés sur l'état de vigilance qui doit nous habiter tous et toutes de manière constante et sur la nécessité d'agir et de dénoncer lorsque nous sommes victimes ou témoins de fraudes dans notre environnement.

Pour plus d'information et d'autres exemples, consulter le site web de l'APR: <https://apr.uqam.ca/cybersecurite>

L'EXPOSITION *INVENTAIRES D'UNE COLLECTION* À LA GALERIE DE L'UQAM

LUCIE ROBERT

Nous étions une vingtaine, ce jeudi 16 janvier, à avoir répondu favorablement à l'invitation de l'APR-UQAM de visiter l'exposition *Inventaires d'une collection* à la Galerie de l'UQAM. Nous recevions Louise Déry, la directrice, Léa Lanthier-Lapierre, responsable de la médiation et des communications, et Marie Fraser, professeure et conservatrice, représentant un collectif de chercheuses et de chercheurs qui s'intéressent à l'histoire des collections d'œuvres d'art et à l'usage que les institutions en font.

Déjà, par son titre même, l'exposition déroute, car elle expose les inventaires de la collection de l'UQAM plutôt que les œuvres elles-mêmes, bien que quelques œuvres viennent ici illustrer ces inventaires. Quel intérêt peut-il y avoir à exposer ces listes et ces fichiers? D'abord, évidemment, faire comprendre ce qu'est la collection de l'UQAM. Combien d'œuvres? Il y en aurait près de 4000. Quelles sont ces œuvres? Où se trouvent-elles? À la Galerie, peut-on croire, oui, mais aussi dans certains bureaux ou salles de réunion, à la bibliothèque, parfois nulle part, et on craint que quelques-unes aient été perdues. Comment ces œuvres ont-elles été acquises? La Galerie n'a pas de budget d'acquisition et sa collection n'est constituée que par des dons.

Ce que ces inventaires révèlent ainsi, c'est une histoire qui nous fait remonter à l'École des Beaux-Arts, fondée en 1922, intégrée à l'UQAM en 1968, avec sa propre collection, qui comprenait des copies de sculptures françaises destinées à l'enseignement, mais aussi des œuvres produites par les professeurs et les élèves. L'inventaire de la première collection de l'École des Beaux-Arts manque dans l'exposition et les commissaires ont dû se rabattre sur les archives, photographies, illustrations, témoignages pour reconstituer cette collection fondatrice. Cela rappelle le projet de créer à Montréal un musée de référence à l'art français, qui ne verra jamais le jour, mais laissera tout de même quelques œuvres à la postérité, dont un lion en pierre offert par le gouvernement égyptien.

Chacun des dix inventaires exposés révèle quelque chose de la «vie tumultueuse» (l'expression est celle des commissaires) des collections. Négligence, indifférence, déménagements successifs, grèves étudiantes ont laissé des traces. Des œuvres ont été mangées par les termites, d'autres sont incomplètes,

certaines ne sont pas signées et, par conséquent, impossibles à identifier, quelques-unes sont introuvables. Des inventaires, dont

certaines ont subi le même sort, adoptent diverses formes: listes manuscrites ou tapuscrites annotées à la main à l'encre bleue ou rouge, photographies anciennes ou en couleurs, diapositives, fiches de formats variés. Il existe également un Inventaire des œuvres disparues (Inventaire n° 7) et l'exposition met en valeur un Inventaire de la «Petite collection», série d'objets de tout petit format (Inventaire n° 10). Le 9^e inventaire est le premier qui soit complet, mais il est aussi le dernier qui repose sur une base matérielle. Les inventaires suivants sont dématérialisés et n'existent plus que sous la forme de banques de données.

Autour des inventaires sont exposées des œuvres réalisées par celles et ceux qui ont enseigné ou étudié à l'École des Beaux-Arts puis à l'UQAM. Elles ont été choisies par les commissaires de l'exposition, mais aussi par un groupe de collaborateurs et collaboratrices parmi lesquels se trouve asinnajaq, artiste, écrivaine et cinéaste, qui a présenté le corpus d'art inuit de la Collection. On note ainsi plusieurs gravures (1960-1965) provenant du fonds de l'atelier d'Albert Dumouchel, quelques signataires du *Refus global* (Marcel Barbeau, Pierre Gauvreau, Françoise Sullivan), un nombre important de signatures féminines, dont celle de l'étonnante Susan Duquet qui, dans *Follyformes*, datée de 1976, témoigne d'un usage visionnaire de l'écran cathodique. Ces œuvres illustrent les diverses époques et les principaux courants artistiques qui composent la collection de la Galerie. L'exposition nous a ainsi révélé une part peu connue de l'histoire, et même de la vie actuelle, de l'UQAM.

Pour plus de photos, voir <https://apr.uqam.ca/inventaires/>



NOUS APPRENNONS AVEC TRISTESSE LES DÉCÈS DES PROFESSEURS RETRAITÉS SUIVANTS.

Des hommages à leur honneur se trouvent au site web de l'APR <http://apr.uqam.ca/memorial/>.

ÉDUCATION ET FORMATION SPÉCIALISÉE

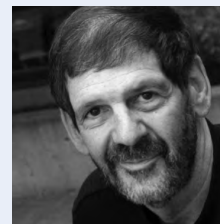


**PAUL
BÉLANGER**
1939-2025

ÉDUCATION ET PÉDAGOGIE



**MARIE-LISE
BRUNEL**
1942-2024



**MICHAEL
SCHLEIFER**
1943-2024

INFORMATIQUE



**MARION-R.
FINLEY**
19XX-2024



**FRANÇOIS
GROS
D'AILLON**
1939-2024

François Gros d'Aillon démontrant le matériel utilisé dans le cadre du certificat en micro-processeur, 1982. Archives UQAM

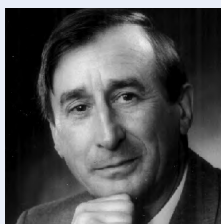
Fonds d'archives du Service des communications, 45U-521:F3:02/1

MANAGEMENT ET TECHNOLOGIE



**JACQUES
AJENSTAT**
1945-2024

MUSIQUE



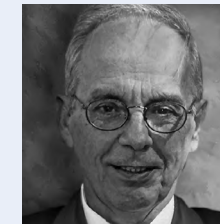
**JEAN-PAUL
DESPINS**
1935-2024

SCIENCES ÉCONOMIQUES



**JOSEPH H.
CHUNG**
1930-2024

SOCIOLOGIE



**ANDRÉ
PIÉRARD**
1939-2024

ACTIVITÉS DU CLUB DE LECTURE

PAR LES MEMBRES DU CLUB

Le Club de lecture a été mis sur pied au début de l'année 2022, suite à une initiative de José Del Pozo. La proposition a été annoncée auprès des professeurs retraités et environ une dizaine de personnes ont répondu à l'invitation. Fait notable, ces intéressés proviennent de départements variés (ex: histoire, linguistique, psychologie, littérature, sciences biologiques, chimie).

Depuis les débuts du Club, nous avons eu en moyenne 8 rencontres par année et avons analysé 25 œuvres au total. Les rencontres se font en présentiel depuis la fin de la pandémie de Covid-19. Elles ont lieu un vendredi, au centre-ville (locaux de l'UQAM) et durent 2 heures (14h à 16h). Il y a relâche des rencontres (mais non des lectures!) en janvier (des fois) et de juin à septembre à cause des congrès et des vacances.

Notre choix de livres est spontané et dépend de la spécialité, des intérêts et des goûts de chacun et chacune. Un livre est librement proposé au gré des rencontres et choisi sans trop de complications. Le choix se fait donc peu de temps à l'avance. Une personne (souvent celle qui l'a proposé) présente le livre (ex: résumé du récit ou contexte de sa création ou originalité du sujet). Les discussions s'ensuivent à bâtons rompus pour approfondir les divers aspects de l'œuvre. Le degré de participation de chacun peut varier de dilettante à studieux d'une rencontre à l'autre sans que cela soit mal jugé par le groupe. Il est rare que l'on revienne sur les lectures précédentes. Certaines propositions tombent parfois dans l'oubli, mais peuvent être reprises dans l'après-coup d'une autre lecture. Ce sont surtout, mais pas exclusivement, des romans écrits par des auteurs contemporains qui sont étudiés. L'origine des auteurs est très variée (québécoise, états-unienne, européenne, latino-américaine, africaine, etc.).

Ce que les membres apprécient particulièrement est de découvrir des livres qu'ils n'auraient pas lus autrement et qui ouvrent de nouvelles options de lecture. Qu'ils aiment ou non l'œuvre au programme, ils sont contents d'y avoir réfléchi et de comparer leur appréciation à celle des autres participants. Un des membres accueille le groupe dans sa résidence pour la réunion de décembre, ce qui donne lieu à une activité conviviale, accompagnée d'un dîner. Bref, que du bonheur dans ces rencontres.



Voici les œuvres analysées jusqu'à maintenant :

- **Kukum** de Michel Jean
- **Mille secrets, mille dangers** d'Alain Farah
- **Lituma dans les Andes** de Mario Vargas Llosa
- **Rue Deschambault** de Gabrielle Roy
- **L'oeuvre au noir** de Marguerite Yourcenar
- **Francis** d'Alexandre Michaud
- **L'homme qui aimait les chiens** de Leonardo Padura
- **L'homme qui peignait les âmes** de Metin Arditi
- **La plus secrète mémoire des hommes** de Mohamed Mbougar Sarr
- **Enlève la nuit** de Monique Proulx
- **Le silence** de Don DeLillo
- **Continents à la dérive** de Russell Banks
- **Beloved** de Toni Morrison
- **Em** de Kim Thuy
- **Ce que je sais de toi** par Éric Chacour
- **Tasmania** de Paolo Jordano
- **Disgrâce** de John Maxwell Coetzee
- **Vestige du jour** de Kazuo Ishiguro
- **Klara et le soleil** de Kazuo Ishiguro
- **Oeil-de-chat** de Margaret Atwood
- **Nous qui n'étions rien** de Madeleine Thien
- **La part de l'océan** de Dominique Fortier
- **Les frères Lehman** de Stefano Massini
- **Paul à Québec** de Michel Rabagliati
- **Rue Duplessis** de Jean-Philippe Pleau

Le Club accueillerait volontiers de nouveaux membres. Pour plus d'information, les intéressés peuvent contacter José Del Pozo : del_pozo.jose@uqam.ca.

Voici les membres du club (par ordre alphabétique)

- Patrick Béron
- José Del Pozo
- Brenda Dunn-Lardeau
- Marie Hazan
- Lucie Lamontagne
- Monique Lemieux
- Monique Lortie
- Joanne Paquin
- Michel Tousignant

LAURÉATES 2024 DES BOURSES APR-UQAM

Mme Myriam Pigeon est une des récipiendaires de la bourse APR-UQAM pour la session d'automne 2024. Étudiante au baccalauréat en droit de l'UQAM, elle avait obtenu au préalable un baccalauréat en relations internationales et droit international. Son dossier académique est plus que remarquable, mais c'est surtout par ses activités sociales bénévoles qu'elle s'est démarquée. Mme Pigeon participe de façon importante et surtout soutenue à la Clinique internationale de défense des droits humains (CIDDHU), qui s'intéresse aux populations vulnérables telles que les femmes, les enfants, les personnes LGBTQIA+ et les membres des peuples autochtones. Mme Pigeon encadre et supervise les équipes étudiantes dans le traitement des dossiers, en apportant un soutien juridique gratuit aux victimes de violations de droits humains. Au cours de quatre dernières années, elle s'est particulièrement intéressée à la corruption, aux droits des autochtones et à la situation des femmes au Honduras via sa participation à l'organisme Avocats sans frontières Canada, ainsi qu'à l'étude de rapports sur les activités minières canadiennes dans plusieurs pays africains. Elle participe aussi, au sein de l'Association nationale Femmes et Droits, à un groupe de travail sur les droits sexuels et reproductifs et est engagée dans l'Association des jeunes juristes progressistes. Outre ses activités bénévoles, Mme Pigeon a aussi participé à diverses recherches en droit. Les nombreuses heures consacrées chaque semaine à ses actions bénévoles et surtout la durée et la constance de son engagement vont bien au-delà des attentes normales pour une étudiante de baccalauréat en droit. En lui décernant cette bourse, le comité des bourses APR-UQAM est très fier de pouvoir lui donner l'opportunité de poursuivre sa formation et, surtout, ses activités de bénévolat.

Mme Aurélie Chaput-Pelletier, étudiante au baccalauréat en psychologie, a été sélectionnée pour recevoir une bourse de l'APR-UQAM pour la session d'automne 2024. Son dossier académique est excellent et elle se distingue aussi par ses activités bénévoles. Elle participe au Centre d'écoute et de référence Halte Ami depuis plus de 16 mois avec une moyenne d'heures impressionnante. Elle avait reçu antérieurement une formation de 50 heures en relation d'aide et d'écoute active et en prévention du suicide avant de pouvoir

La Grande cérémonie des bourses

Automne 2023 et hiver 2024



#boursesfondationUQAM

UQAM | La Fondation

Notre lauréat de 2023, Félix Généreux-Marotte La remise des bourses de l'APR-UQAM pour l'année 2023, a eu lieu le 28 septembre 2024. Notre lauréat, Félix Généreux-Marotte, a été invité à présenter, lors de la cérémonie, son parcours académique atypique, représentatif de l'importance de la mission d'accessibilité de l'UQAM. De gauche à droite, Lucie Lamontagne, Félix Généreux-Marotte et Nicole Carignan

soutenir les gens en difficulté. Elle a également participé à d'autres activités de ce centre tout en acquérant suffisamment d'expérience pour devenir co-responsable de la formation de cohortes de nouveaux bénévoles. Son engagement important et soutenu dans cet organisme lui a permis de développer ses capacités d'empathie et de compréhension des problèmes humains tout en lui offrant l'opportunité d'obtenir les outils nécessaires pour mieux adapter son action en accord avec les émotions, les valeurs et le vécu spécifique de la personne en besoin. Le comité a été impressionné par l'importance et surtout la constance et la durée de son implication bénévole. Mme Chaput-Pelletier mérite amplement de recevoir la bourse de l'APR-UQAM, ce qui lui permettra de continuer ses études et surtout ses actions d'entraide et de soutien envers des personnes en difficulté.

DOSSIER : LA REDYNAMISATION DU QUARTIER LATIN (suite)

« Lors de la dernière réunion du Conseil syndical, les membres du SPUQ ont adopté une résolution dénonçant le projet de construction d'un poste électrique de 315 KV sur le terrain de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) et confirmant le manque de transparence des personnes et institutions qui promeuvent ce projet et leur absence de réponse posées à ce sujet dans les médias. Un appel à contester le projet avait été lancé à la communauté uqamienne. » (Communiqué SPUQ). Le Département d'études littéraires a fait circuler une lettre d'opposition au projet à signer. À suivre....

LES NOUVELLES DE CURAC/ARUCC

CONFÉRENCE ANNUELLE À MONTRÉAL :

The Well-Being of the Person, the Community and the Planet.

Les membres de l'APR-UQAM sont conviés à la conférence annuelle des Associations de retraités des universités et collèges du Canada (ARUCC) qui aura lieu du 21 au 23 mai 2025 à l'Université McGill à Montréal. Visiter le site web, consulter le programme et inscrivez-vous en grand nombre : www.mcgill.ca/mura-arum/conference.



**CURAC 2025
National Conference
May 21-23**

*The Well-Being of the
Person, the Community,
and the Planet*

Hosted by the
McGill University
Retiree Association

NOUVELLE ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC L'AQRP (ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES RETRAITÉ(E)S DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC)

Cette entente, signée en décembre 2024, accorde un rabais de 25\$ aux membres de l'APR-UQAM lors de la première année d'adhésion à l'AQRP. Conséquemment, le nouveau membre recevra un chèque de 25\$. Cette remise n'est pas applicable lors des renouvellements. Ce versement est conditionnel à l'inscription du nom de l'association (APR-UQAM) au moment de l'adhésion.



PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'APR-UQAM

LE MERCREDI
14 MAI 2025 | À 10 HEURES
À LA SALLE W-R520S

Nous ferons le bilan de la dernière année et présenterons ce qui s'en vient en 2025-2026. Vos suggestions seront les bienvenues.

Notez que la réunion est en présence seulement et que l'avis de convocation sera envoyé aux membres par courriel et via le site web de l'association : <https://apr.uqam.ca>.

Vous pourrez profiter de l'occasion pour échanger avec vos collègues lors du lunch qui suivra vers 12 h au Salon des professeurs, au local A-R415 du pavillon Hubert-Aquin, 1255, rue Saint-Denis.

Démontrez votre appui à votre association en participant à l'assemblée générale.

Nous vous attendons!



Illustration par Linda Gattuso

LES GRANDES RETROUVAILLES DU 35^e ANNIVERSAIRE DE L'APR-UQAM

Venez célébrer!

Les membres de l'APR-UQAM se retrouveront à la salle CHAUFFERIE
le 17 septembre de 11h30 à 15h30

C'EST UN RDV À NE PAS MANQUER!!!

Parlez-en à vos collègues!